



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Bovins

Question écrite n° 45349

Texte de la question

M. Pascal Clement attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la peche et de l'alimentation sur les preoccupations exprimees par les eleveurs de bovins de sa circonscription concernant une chute sans precedent des cours de la viande bovine. Les eleveurs qui accusent une perte nette de 2 000 francs par animal vendu depuis le mois de mars 1996, ne peuvent se satisfaire des seules mesures proposees qui sont le report d'une partie des charges sociales ou des prets consentis. Ils souhaiteraient que puisse etre consentie une revalorisation importante du montant de la prime vache allaitante, afin de faire face aux deficits qui menacent leur exploitation. Il lui demande en consequence de bien vouloir examiner cette situation de detresse avec un soin tout particulier, et lui indiquer les mesures qu'il envisage de prendre en la matiere.

Texte de la réponse

Depuis le debut de la crise liee a l'ESB, toutes les ressources de la reglementation et de la negociation ont ete mises en oeuvre, sous l'impulsion constante de la France, pour soutenir le revenu des eleveurs, notamment des eleveurs de vaches allaitantes. Ainsi, les mesures adoptees n'ont-elles pas seulement concerne l'allegement des charges sociales et financieres. En juillet dernier, le conseil des ministres de l'agriculture a decide de consacrer 850 millions d'ecus a l'augmentation des deux primes a l'elevage, PMTVA et PSBM, et a une aide exceptionnelle equivalente pour les bovins males non primes. Avec pres d'un quart de ces credits, soit 1,4 milliard de francs, la France a ete le principal beneficiaire de cette mesure exceptionnelle. Elle a, de plus, complete ce dispositif par un effort national de 600 millions de francs, repartis au niveau departemental, en etroite concertation avec la profession agricole. Dans ce cadre, le departement de la Loire a recu une dotation de 9,403 millions de francs. Fin octobre, lors du conseil agriculture, la France a reussi a obtenir une seconde revalorisation exceptionnelle du soutien au revenu des eleveurs de bovins. Ainsi, un montant global de 500 millions d'ecus a ete reparti entre les Etats membres pour permettre la mise en oeuvre de mesures additionnelles. A nouveau, avec pres d'un quart des credits communautaires mobilises, la France beneficie le plus largement de ce soutien complementaire, soit pres de 770 millions de francs. En outre, le Gouvernement a decide de completer cet effort par une aide nationale supplementaire permettant de porter a un milliard de francs le soutien exceptionnel consenti a l'elevage francais toujours durement touche cet automne par la crise qui perdure. Au titre de ces aides financieres complementaires, que le ministre de l'agriculture, de la peche et de l'alimentation a souhaite voir beneficier prioritairement aux zones allaitantes, le departement de la Loire a ete a nouveau dote de credits tres substantiels d'un montant de 15,585 millions de francs. Les instructions relatives a cette aide, qui est a nouveau geree au niveau departemental, ont ete transmises aux prefets de departement en date du 15 novembre dernier. Enfin, au-dela des differentes mesures conjoncturelles imposees par l'urgence, il parait necessaire d'envisager des mesures de nature plus structurelle pour l'avenir du secteur bovin, car la crise actuelle a revele des disequilibres de fond entre l'offre et la demande. Sous la forte impulsion de la France au Conseil agriculture d'octobre, la Commission a pris l'engagement de proposer une reforme a plus long terme dans les six mois qui viennent, le Conseil devant lui-meme decider avant la fin de l'annee 1997. Les mesures adoptees fin octobre vont dans le sens des grands axes qui ont ete traces par le Gouvernement. Il faudra donc

poursuivre sans delai ce chantier fondamental pour l'avenir des elevages et de l'agriculture francaise.

Données clés

Auteur : [M. Clément Pascal](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45349

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 1996, page 5975

Réponse publiée le : 20 janvier 1997, page 229